



GUIDE DE L'ANNÉE SCOLAIRE

2023 / 2024

Mairie de Saint Saturnin les Avignon

Le Portail familles

Qu'est-ce que c'est ?

Le site internet «Portail Familles» est un service municipal grâce auquel vous pouvez effectuer directement les démarches de réservation aux services périscolaires (restauration scolaire, accueils périscolaires du matin et du soir, accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires). Vous pouvez accéder à ce portail par le lien : <https://saintsaturnin.portail-familles.app> ou par le lien qui figure sur le site internet de la commune : www.saintsaturnin.com.

Réservation 2023-2024 : Portail actif à partir du 28 août 2023

Le Dossier Unique d'Inscription

Le dossier unique rassemble les pièces requises pour toute la famille et pour toutes les activités concernées.

Le dossier unique est un préalable **obligatoire** à toute inscription. Il concerne les activités et établissements suivants :

- Crèche l'Enfantine
- Inscriptions aux écoles
- Restauration scolaire
- Accueil périscolaire (matin et soir)
- Accueil de Loisirs Maison Lippi (mercredi et vacances scolaires)

A compter de la rentrée scolaire 2023/2024, **le dossier unique d'inscription sera dématérialisé** pour :

- faciliter les démarches
- réduire le nombre d'impression et de gestion des documents.

Nous vous informons que la mise à jour, **obligatoire**, du dossier dématérialisé devra être effectuée en ligne sur le portail famille <https://saintsaturnin.portail-familles.app>

entre le 5 juin et le 30 juin 2023.

Pour vous accompagner dans cette nouvelle démarche, un tutoriel est disponible sur la page d'accueil du site portail famille. Si vous ne bénéficiez pas d'un équipement informatique ou d'un smartphone, vous pouvez vous rendre sur rendez-vous à l'Espace Multimédia – 51 Rue des Comtadines - 04.88.61.91.76

Les temps périscolaires

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe, durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

La commune de Saint Saturnin-lès-Avignon, à l'initiative et sous l'autorité de Monsieur Le Maire, propose aux familles un service complet d'accueil, le matin, le midi et le soir en direction des écoles publiques de la commune

		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATERNELLE LA CARDELINA ET ELEMENTAIRE JEAN MOULIN	ALSH périscolaire matin	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20
	Restauration scolaire	11h30 à 13h20	11h30 à 13h20	11h30 à 13h20	11h30 à 13h20
	ALSH périscolaire soir	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30
ELEMENTAIRE JEAN MOULIN	Etudes surveillées	16h30 à 18h	16h30 à 18h	16h30 à 18h	16h30 à 18h

Contacts affaires scolaires

Adjoint aux affaires scolaires et à la jeunesse : M. Claude ANDRE

Responsable affaires scolaires maternelles Mathieu NOUIS : 06 29 82 22 94

Responsable affaires scolaires élémentaires Michaël PONS : 07 77 39 07 84

Contacts périscolaires

Conseillère municipale déléguée à la jeunesse : Mme Karine MORETTI

En Mairie, guichet unique, Laëtitia DUMAINE : 04 90 22 63 18

ALSH périscolaire La Cardelina, Anne CARBONNEL : 06 46 59 35 31

ALSH périscolaire Jean Moulin, Michaël PONS : 07 77 39 07 84

Les inscriptions et annulations

Toutes les inscriptions et annulations doivent être faites sur le site <https://saintsaturday.portail-familles.app>

*Restauration scolaire, alsh matin et soir et étude surveillée

Pour une inscription annuelle ou ponctuelle :

- Dossier Unique d'Inscription à jour en début d'année
- Toute modification devra être signalée au plus tard : le **jeudi de la semaine précédente.**

Pour annuler un service :

- Toute annulation doit être faite sur le site portail familles **au plus tard le jeudi de la semaine précédente.**
- En cas de maladie ou absence justifiée non prévisible un justificatif doit être transmis par mail dans les 48H au service. portail-familles@saintsaturday.com
- Que ce soit pour la restauration scolaire ou les services périscolaires si la procédure d'annulation n'est pas effectuée un forfait tarifaire sera facturé.

*Maison Lippi (mercredis et vacances scolaires)

→ Inscriptions :

NOUVEAUTE : Inscriptions **UNIQUEMENT** via le portail familles selon le calendrier préétabli (voire dernière page du guide).

→ Annulation :

Les changements d'inscriptions ne seront plus possibles 8 jours après l'inscription sauf pour les cas dument justifiés par écrit.

→ Modalité de remboursement en cas d'absence :

- **Toute absence devra être justifiée sous 48h, d'un certificat médical ou d'un document manuscrit justifiant le motif d'absence. Dans le cas contraire l'absence sera facturée.**
- En période de vacances : **jusqu'à deux jours d'absences consécutifs, aucun remboursement n'est possible.**

Pour toute demande de renseignement concernant les services périscolaires :

portail-familles@saintsaturday.com

Pour toute demande de renseignement concernant les mercredis et les vacances scolaires : alsh@saintsaturday.com ou 07 77 39 07 84

La restauration scolaire

Le service de la restauration scolaire est facultatif et payant. La surveillance, la préparation, le service des repas, et le nettoyage des locaux sont assurés par le personnel municipal. Le service de restauration est assuré les jours d'ouverture de l'école.

Tarifs

2023-2024	Tarif normal			Tarif avec prélèvement automatique			Accueil PAI sans repas
	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant	Extérieur	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant	Extérieur	
Élève	3,65 €	2,89 €	4,18 €	3,21 €	2,68 €	4,08 €	1,28 €

Un forfait de 6 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription et d'annulation pour le temps de restauration scolaire figurant dans le règlement intérieur.

L'école maternelle La Cardelina

ALSH périscolaire matin et soir

L'accueil périscolaire du matin et du soir est un service facultatif payant.

Horaires

Les enfants sont accueillis aux horaires suivants :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 7h30 à 8h20 (accueil des enfants jusqu'à 8h15)
- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 16h30 à 18h30

Tarifs

Quotient familial	accueil du matin	accueil du soir
inférieur ou égal à 400	0,20 €	0,41 €
de 401 à 649	0,26 €	0,51 €
de 650 à 870	0,31 €	0,61 €
de 871 à 1099	0,36 €	0,71 €
supérieur ou égal à 1100	0,41 €	0,82 €
extérieur	0,61 €	1,22 €

Pour les tarifs de l'accueil du soir, une réduction de 0,20 € sera appliquée à partir du 2^{ème} enfant.

Un forfait de 1,50 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription ou d'annulation aux services périscolaires (accueils du matin et du soir) figurant dans le règlement intérieur.

Une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir sera appliquée après un avertissement.

L'école élémentaire Jean Moulin

ALSH périscolaire matin et soir

L'accueil périscolaire du matin et du soir est un service facultatif payant.

Horaires

Les enfants sont accueillis aux horaires suivants :

	Périscolaire matin Jean Moulin	Périscolaire Jean Moulin	Périscolaire LIPPI
Accueil	7h30 accueil des enfants jusqu'à 8h15	16h30	16h30
Départ	08h30	Soit de 16h30 à 17h Soit à 17h30	de 18h à 18h30
Lieu de prise en charge de l'enfant	Maison LIPPI	Cours de l'école élémentaire	

Tarifs

Quotient familial	accueil du matin	accueil du soir
inférieur ou égal à 400	0,20 €	0,41 €
de 401 à 649	0,26 €	0,51 €
de 650 à 870	0,31 €	0,61 €
de 871 à 1099	0,36 €	0,71 €
supérieur ou égal à 1100	0,41 €	0,82 €
extérieur	0,61 €	1,22 €

Pour les tarifs de l'accueil du soir, une réduction de 0,20 € sera appliquée à partir du 2ème enfant.

Un forfait de 1,50 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription ou d'annulation aux services périscolaires (accueils du matin et du soir) figurant dans le règlement intérieur.

Une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir sera appliquée après un avertissement.

L'ETUDE SURVEILLEE

L'étude surveillée permet aux élèves de faire leurs devoirs de façon autonome et d'apprendre les leçons dans le calme. L'étude surveillée est accessible aux élèves de l'école élémentaire uniquement : les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'inscription est obligatoire. Les études surveillées sont encadrées par des enseignants volontaires payés par la commune.

Horaires

Accueil des enfants dans la cour de l'école élémentaire

L'étude surveillée a lieu de 16h30 à 18h. Départ possible avant 17h, 17h30 ou à 18h.

Tarif journalier : 1.02 €

Accueil de loisirs – Maison Lippi

L'accueil de Loisirs Maison Lippi est un service facultatif et payant

Il est ouvert les mercredis et vacances scolaires.

Fermetures annuelles : du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 05 janvier 2024 et du lundi 5 août au vendredi 19 août 2024.

Horaires

Publics	Jours d'ouverture	Horaires	Lieu d'accueil
3 à 5 ans (maternelle)	Mercredis Vacances scolaires	7h30-18h	Ecole Maternelle La Cardelina
6 à 11 ans (élémentaire)	Mercredis Vacances scolaires	7h30-18h	Ecole Elémentaire Jean Moulin

Tarifs

Quotient familial	Prix à la journée	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
> ou = à 400	4,08 €	3,58 €	2,04 €
de 401 à 649	5,69 €	4,12 €	3,42 €
de 650 à 870	6,97 €	4,72 €	4,07 €
de 871 à 1099	10,39 €	6,97 €	6,32 €
> ou = à 1100	11,46 €	8,04 €	7,39 €
extérieur	17,14 €	10,28 €	9,64 €

Calendrier des inscriptions

MERCREDIS	PÉRIODE INSCRIPTIONS	
	Début	Fin
PERIODE 1 Du mercredi 6 septembre au 18 octobre 2023	A partir du 21 aout 2023	
PERIODE 2 Du mercredi 8 novembre au 20 décembre 2023	A partir 25 septembre 2023	
PERIODE 3 Du mercredi 10 janvier au 21 février 2024	A partir 4 décembre 2023	
PERIODE 4 Du mercredi 13 mars au 18 avril 2024	A partir 29 janvier 2024	
PERIODE 5 Du mercredi 15 mai au 3 juillet 2024	A partir 2 avril 2024	

VACANCES		PÉRIODE INSCRIPTIONS	
		Début	Fin
Vacance AUTOMNE 2023 Du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023	A la semaine (5 jours)	25 septembre 2023	29 septembre 2023
	Nombre de jours libre	2 octobre 2023	6 octobre 2023
	Enfants extérieurs à la commune	A partir du 9 octobre 2023	
Vacance HIVER 2024 Du lundi 26 février au vendredi 8 mars 2024	A la semaine (5 jours)	29 janvier 2024	2 février 2024
	Nombre de jours libre	5 février 2024	9 février 2024
	Enfants extérieurs à la commune	A partir 12 février 2024	
Vacance PRINTEMPS 2024 Du lundi 22 avril au Vendredi 3 mai 2024	A la semaine (5 jours)	25 mars 2024	29 mars 2024
	Nombre de jours libre	1 avril 2024	5 avril 2024
	Enfants extérieurs à la commune	A partir 8 avril 2024	
Vacance ETE 2024 Du lundi 8 juillet au vendredi 2 aout 2024 et du 19 aout au 29 aout 2024	A la semaine (5 jours)	27 mai 2024	31 mai 2024
	Nombre de jours libre	3 juin 2024	7 juin 2024
	Enfants extérieurs à la commune	A partir du 10 juin 2024	